

AR PREFECTURE

006-210601530-20150605-2015D42-DE  
Reçu le 23/06/2015

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Loi du 5 Avril 1884 - Article 56

DEPARTEMENT  
DES ALPES-MARITIMES

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VALDEBLORE – 06420

N° 2015-42

Séance du 05 juin 2015



L'an deux mil quinze et le cinq juin, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Fernand BLANCHI**.

**Présents** : M. BLANCHI Fernand, Mme GASTALDI Danièle, MM. CIAIS Richard, GRAGLIA André, ROSSO Walter, Adjoints ; Mmes GOUNIOT Caroline, SAIA FERNANDEZ Françoise, SANTUCCI Alexandra, MM. ATLANI Alfred, ELIASSE Philippe, FERRIER Olivier, GRAGLIA Laurent, VIGNA Robert, Conseillers Municipaux.

**Absent(s) représenté(s) :**

**Absent(s) non représenté(s) :** M. RICHIER Jacques, M. BORGOGNO Christophe

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : RÉAMÉNAGEMENT DU JARDIN D'ENFANTS DE LA BOLLINE VALDEBLORE**

Le Maire présente à l'Assemblée Délibérante l'avant-projet sommaire de réaménagement du jardin d'enfants à La Bolline.

Les travaux s'élèvent à 54 934,00 € H.T.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, ouï l'exposé du Maire, après avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** les travaux de réaménagement à La Bolline, pour un montant de 54 934,00 € H.T.,

**SOLLICITE** le Département des Alpes-Maritimes pour une subvention à hauteur de 60% du montant H.T.,

**AUTORISE** Le Maire ou son 1er Adjoint à signer tous documents à cet effet.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le maire et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.*

Fait et délibéré à Valdeblore les jour, mois et an susdits. Ont signé au Registre des délibérations les membres présents.  
Pour copie conforme au Registre - Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et affichage en Mairie le 23/06/2015



LE MAIRE

FERNAND BLANCHI